

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : 2026-58 Projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 86 rue Henri Pavard, 1-1bis-2-3 allée des Sycomores – dossier d'intention de démolir - avis de la commune.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 29 juin 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	M. FREDI
M. THIBAUDAT	Mme BAROINI
Mme LE BIHAN	M. PERNIN
M. HUBERT	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	Mme PAROU
M. GBEDAHOU	M. LAFRAYHI
Mme HAMEAU	M. MONGAS
M. PAOLI	M. REGNIER
Mme BUREAU	Mme BALLA
Mme PARAYRE	M. MABOUSSOU
Mme BERANGER	M. ASSAM
Mme BOIS	M. HUYGHUES DES ETAGES
M. LENORMAND	M. POULET

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT, Mme GAMBONI a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme VIEIRA a donné pouvoir à M. POULET et Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

ABSENT : M. CHAILLOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE BIHAN

2026-58 Projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier situé 86 rue Henri Pavard, 1- 1bis-2-3 allée des Sycomores – dossier d'intention de démolir - avis de la commune.

La société SCALIS (groupe POLYLOGIS), bailleur social dont le siège social est situé 14-16 rue Saint Luc à Châteauroux a acquis l'ensemble immobilier composé de 24 logements collectifs et 1 logement individuel situé 86 rue Henri Pavard, 1-1bis-2-3 allée des Sycomores à Saint Jean de la Ruelle. Par arrêté en date du 17 juillet 2023, la ville de Saint Jean de la Ruelle a autorisé la réhabilitation complète des bâtiments, la requalification des espaces extérieurs et la création d'un logement supplémentaire localisé dans le pavillon existant.

A la suite de trois consultations d'entreprises infructueuses en 2023 et 2024, les travaux ont pu démarrer en début d'année 2026. Néanmoins, il n'est pas apparu économiquement soutenable de conserver le pavillon eu égard aux caractéristiques du bâti. Il a donc été envisagé de démolir ce pavillon et de ne pas mettre en œuvre la création de deux logements dans le pavillon existant (T3 existant, et T1 en lieu et place de l'ancienne loge gardien).

En application de la circulaire n°2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements sociaux, la société SCALIS, par courrier en date du 10 février 2026, a saisi Madame la Préfète du Département sur cette intention de démolir le pavillon précité.

Dans ce même cadre, la Direction Départementale des Territoires a sollicité, par courrier du 26 février 2026, l'avis de la ville de Saint Jean de la Ruelle en tant que commune d'implantation.

Le bâtiment concerné par la démolition projetée appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré, cet accord est nécessaire, sans préjudice des règles du Code de l'Urbanisme applicables au permis de démolir et conformément à l'article L 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n°2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements sociaux,

Vu l'article L 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement durable et transition écologique réunie le 3 juin 2026,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de démolition du pavillon situé 86 rue Henri Pavard/1 bis allée des Sycomores à Saint Jean de la Ruelle.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-président d'Orléans Métropole



Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance



« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »